



## PREFECTURE DE LA CHARENTE

*Sous-Préfecture de Cognac*

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

#### **AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE** **Commune de CHERVES-RICHEMONT**

Par arrêté préfectoral du 10 mai 2019, une enquête publique est organisée du mardi 4 juin 2019 à 9h00 au jeudi 20 juin 2019 – 12H00 (heure de clôture de l'enquête), d'une durée de 17 jours consécutifs, relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Sarl Distillerie de la Salle en vue de régulariser ses activités de stockage d'alcools de bouche, de distillation et de vinification, sur la commune de CHERVES-RICHEMONT.

Toute information complémentaire sur le dossier de demande peut être obtenue auprès de M. Xavier BONNARME, gérant de la Sarl Distillerie de la Salle au 05 45 83 25 45.

Ces activités relèvent du régime de l'autorisation suivant la rubrique n° 4755 et du régime de l'enregistrement des rubriques 2250 et 2251 de la nomenclature des installations classées.

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier d'enquête, contenant notamment la décision de l'autorité environnementale, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de CHERVES-RICHEMONT (siège de l'enquête) ainsi que sur le site de la préfecture [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques – Environnement – Chasse - DUP ICPE IOTA).

Un accès au dossier d'enquête publique est également possible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les halls d'accueil de la préfecture de la Charente et de la sous-préfecture de Cognac, aux heures habituelles d'ouverture du public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouverts à cet effet à la mairie de CHERVES-RICHEMONT ou adresser toute correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de CHERVES-RICHEMONT ou bien par courriel à l'adresse suivante [pref-obs-ep-cherves-richemont@charente.gouv.fr](mailto:pref-obs-ep-cherves-richemont@charente.gouv.fr).

Celles-ci pourront être consultées sur le site de la préfecture [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques – Environnement – Chasse - DUP ICPE IOTA).

M. Jean-Marie DROUAUD (chef d'exploitation de la Saur en retraite), désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de POITIERS, assurera des permanences à la mairie de CHERVES-RICHEMONT les :

./.

- mardi 4 juin 2019 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 12 juin 2019 de 14h00 à 17h00,
- jeudi 20 juin 2019 de 9h00 à 12h00.

Après l'enquête publique, toute personne pourra prendre connaissance à la sous-préfecture de Cognac, à la préfecture de la Charente (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de CHERVES-RICHEMONT, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La Préfète de la Charente statuera sur cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Le dossier soumis à enquête ainsi que les documents relatifs à l'enquête seront publiés sur le site internet de la Préfecture : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques Publiques – Environnement – Chasse - DUP ICPE IOTA/).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, dès l'ouverture de l'enquête publique.